

DECLARATION OBLIGATOIRE D'INTENTION DE GREVE

Cette déclaration destinée à la mise en place du service d'accueil minimum ne concerne que les enseignants titulaires ou stagiaires exerçant des fonctions d'enseignement dans une école.

Les directeurs d'école bénéficiant d'une décharge totale ainsi que les CPAIEN/CPEPS/CPD n'ont pas à compléter cet imprimé.

Division des Ressources
Humaines (DRH)

Référence : Déclaration
d'intention grève

Réf : loi n°2008-790 du 20 août 2008

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Affectation :

Type de poste particulier : ZIL/BD RASED AUTRES (animateur réseau, EMALA, maître itinérant...)

Code RNE de l'établissement d'exercice (Numéro à 7 chiffres commençant par 081)
(obligatoire).....

Etablissement d'exercice le jour de la grève (nom de l'école et de la commune) :
.....

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le

A, le.....

(signature obligatoire)

**Ce formulaire doit parvenir à l'inspection académique-Service DRH-
48 heures avant le jour de la grève.**

Dossier suivi par
Alexandre LABORIE
Elisabeth FARRET
Téléphone
05 67 76 58 14
Fax
05 67 76 57 54
courriel
la81@ac-toulouse.fr

3 rue Général Giraud
81013 ALBI Cédex 09